

eux, ne sera attristée que par le souvenir de ceux qui ne reviendront jamais et qui dorment leur dernier sommeil dans les plaines ensanglantées de la France et des Flandres. Cette victoire n'est pas celle d'un des alliés, mais de tous les alliés. La petite Belgique a arrêté l'ennemi pendant quelques semaines au prix d'un terrible sacrifice. La France, par le courage indomptable de ses troupes et le génie de ses généraux, a barré la route à l'ennemi jusqu'à ce qu'on pût lui envoyer des secours. L'empire britannique, avec ses flottes gardant la mer et son armée sans cesse accrue, a arrêté l'envahisseur. L'Italie a vaincu l'Autriche et nos voisins du sud, bien qu'entrés tard dans la lutte, ont fait une trouée formidable. Quand on écrira l'histoire de la guerre, monsieur l'Orateur, on verra que la victoire n'a pas été obtenue par un des alliés, mais qu'elle n'aurait pu être gagnée sans la coopération de tous et de chacun d'entre eux.

Mais, Dieu merci, cette boucherie est finie et nous lisons dans le discours du trône qu'avant l'armistice on avait pris des mesures pour le retour, la démobilisation et le rétablissement dans la vie civile à la fin de la guerre, de nos soldats qui étaient outremer. Je ne suis pas très renseigné sur l'œuvre du département du rétablissement civil des soldats, mais il me semble que le mot "avant" au commencement de ce chapitre n'est pas très exact en face de la démission de l'honorable député de Colchester (M. McCurdy) et du motif officiel de sa retraite. Les nouvelles des conditions et des émeutes au camp Kinmel semblent confirmer notre idée que le président de la commission de rapatriement avait parfaitement raison quand, dans la première partie de son discours, il a répété trois fois que la nouvelle de l'armistice l'avait pris à l'improviste. Je tiens de source sérieuse que les conditions dans les camps sont intolérables. Un soldat rapatrié du 42e qui s'est engagé en 1914, arriva au camp le 27 décembre dernier, et y resta un mois. Presque tous les soldats dans ce camp sont invalides et ont été blessés. Les officiers commandants les obligent à travailler et leur donnent toutes sortes de besognes pénibles et malpropres. Les officiers ne tiennent pas compte de la durée des services d'un homme quand il s'agit du retour et beaucoup de soldats qui ont été en Europe pendant quelques mois sont renvoyés avant ceux qui ont combattu en France depuis le commencement de la guerre. Les hommes sont prévenus seulement quelques heures avant leur départ. Le soldat rapatrié qui a donné ce renseignement est parti du camp à minuit il a dû faire 5 milles à pied pour

arriver à la gare. On ne prenait aucun soin des estropiés, des blessés, des malades ou des invalides. L'officier a ordonné à ces hommes de mettre sac au dos, et il leur a fallu deux heures pour se rendre à destination. Quelques-uns de ces hommes étaient absolument épuisés. On me dit que ces soldats ont demandé des automobiles ou des voitures pour leur transport, mais qu'on les leur a refusés.

J'ai entendu un autre homme qui s'est engagé comme simple soldat en 1914 et qui est revenu il y a quelques jours. Il a été là-bas depuis le commencement. Il fut promu lieutenant sur le champ de bataille; trois fois blessé il fut porté comme invalide. On l'inscrivit au commencement de janvier pour le rapatrier. Il se prépara à revenir, mais la veille de son départ on l'avertit qu'un officier qui n'avait pas été plus loin que Londres, et là pendant trois mois, avait passé son temps aux thés de la haute société, devait prendre sa place pendant que lui blessé et invalide attendrait encore un mois.

Dans une magnifique brochure artistiquement imprimée par ordre du ministre et distribuée à la commission de rapatriement, on nous dit que depuis l'armistice on a divisé les soldats en classes pour mieux les placer dans la vie civile. Depuis l'armistice? Mais, monsieur l'Orateur, en Angleterre, en France et aux États-Unis, on a fait ce travail des mois avant l'armistice. Cet état de choses est une honte pour le pays et témoigne d'une incompetence, de la part du département et des autorités qui le dirigent, qu'on ne saurait trop fortement critiquer et dénoncer.

Il y a encore beaucoup d'autres chapitres dans le discours du trône qui méritent toute notre attention. Parmi eux se trouve la question de la prohibition.

Je ne suis pas prêt à me prononcer sur cette loi avant d'avoir eu l'occasion d'en étudier le texte qui n'est pas encore publié. J'ai toutefois un avertissement à donner au Gouvernement, c'est que s'il a l'intention d'établir la prohibition absolue, j'espère qu'il ne déposera pas une loi d'exemption comme la loi de tempérance qui est en force dans Ontario. L'observation de mon honorable ami de Dorchester (M. Cannon), l'autre jour que dans la province d'Ontario, on n'apprécie plus la fortune d'un homme par l'argent qu'il possède, mais par la quantité de liqueurs fortes qui se trouve dans sa cave, est parfaitement vraie. J'ai eu l'occasion, un certain dimanche, de passer une semaine à Toronto.

J'ai visité les plus beaux quartiers de la ville. Or, chaque fois que je demandais